

## **Dossier d'expertise « Projet de réhabilitation et d'extension du restaurant universitaire Gerland Sud Site Monod de l'ENS de Lyon »**

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 décembre 2017, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le dossier d'expertise « Projet de réhabilitation et d'extension du restaurant universitaire Gerland Sud Site Monod de l'ENS de Lyon » tel que présenté dans les documents joints.

*Détail des votes : 17 votes favorables, 3 votes défavorables, 5 abstentions sur un total de 25 votants.*

Fait à Lyon, le 18 décembre 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon  
  
Jean-François PINTON